

**AVIS DE PUBLICATION**  
**DU RÈGLEMENT 1533-M**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement 1533-M amendant le Règlement 1243-M sur les fosses septiques afin de l'ajuster au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, R. 22).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 24 mai 2024



Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques